



GAVI/14/116/dlc

Ministre de la Santé publique et de la Population
Ministère de la Santé publique et de la Population
Palais des Ministres
Champs de Mars
Port-au-Prince
Haïti

20 March 2014

Madame la Ministre,

Rapport de situation annuel soumis par Haïti

Je me réfère au rapport de situation annuel (RSA) de Haïti qui a été soumis au Secrétariat de GAVI en mars 2013.

Suite à une réunion du Comité d'examen indépendant (CEI) qui s'est tenue en mars 2013 afin d'examiner votre rapport de situation annuel, j'ai le plaisir de vous informer que GAVI Alliance a approuvé la demande de soutien de Haïti, tel que décrit dans les annexes à la présente. Veuillez noter que du au retard de la soumission du rapport de situation annuel de l'an 2012, nous n'étions pas en mesure de vous envoyer l'information mise à jour dans l'annexe B ci-dessous.

Haïti a reçu un Accord Cadre de Partenariat le 3 mai 2013. A ce jour, nous n'avons pas reçu les signatures des Ministres de la Santé et des Finances sur cet accord cadre. Veuillez noter que GAVI Alliance ne décaissera plus les tranches suivantes de fonds RSS tant que l'Accord Cadre de Partenariat ne sera pas signé entre GAVI Alliance et Haïti.

Les annexes contiennent les informations importantes suivantes :

Annexe A : Description du soutien approuvé par GAVI pour Haïti

Annexe B : Informations financières et programmatiques par type de soutien

Annexe C : Synthèse du rapport du CEI

Annexe D : Clauses et conditions du soutien de GAVI Alliance. Nous attirons votre attention sur la clause supplémentaire de l'annexe D « Accord Cadre de Partenariat », concernant le décaissement futur de fonds RSS.

Ces annexes figurent également dans l'accord cadre de partenariat – un nouveau dispositif simplifié que nous sommes en train d'élaborer en coordination avec vos collègues – qui remplacera la lettre de décision.

Le tableau ci-après récapitule les décisions pour chaque type de soutien de GAVI pour Haïti :

Type de soutien	Annexe	Approuvé pour 2013
Nouveaux vaccins (Pentavalent)	B	US\$ \$2,048,500



Pour toute question ou demande de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter mon collègue Homero Hernandez à l'adresse suivante hhernandez@gavialliance.org .

Veillez croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos sentiments distingués.

Hind Khatib-Othman
Hind Khatib-Othman
Directrice des programmes GAVI

Copie : Directeur des services médicaux
 Directeur du service de la planification, Ministère de la Santé
 Directeur du PEV
 Représentant de l'OMS dans le pays
 Représentant de l'UNICEF dans le pays
 Siège de l'OMS
 Division des programmes de l'UNICEF

Description du soutien de GAVI POUR Haïti (le « pays »)

Soutien aux nouveaux vaccins (SVN)

GAVI Alliance a approuvé la demande du pays concernant l'approvisionnement en doses de vaccin et matériel de sécurité des injections associé qui devraient être requis pour le programme de vaccination, tel que spécifié à l'annexe B. Le financement octroyé par GAVI pour les vaccins sera conforme :

- aux directives de GAVI Alliance relatives à l'établissement du rapport de situation annuel du pays (RSA) ; et
- au RSA, tel qu'approuvé par le Comité d'examen indépendant (CEI), y compris toutes demandes d'éclaircissements ultérieures.

Les vaccins fournis seront utilisés tels que le pays l'a proposé. Les principes de la Déclaration conjointe OMS-UNICEF-FNUAP sur la sécurité des injections (WHO/V&B/99.25) s'appliqueront à toutes les vaccinations réalisées avec ces vaccins.

Le point 11 de l'annexe B résume les détails du soutien approuvé par GAVI aux nouveaux vaccins pour les années indiquées.

Les fonds de GAVI ne peuvent servir à régler tout impôt, droit de douane, taxe ou autre prélèvement s'appliquant à l'importation des vaccins et fournitures associées.

GAVI ne pourra être tenue responsable du non-respect des obligations liées à la distribution ou à l'utilisation des vaccins et fournitures associées une fois que la propriété de ces vaccins et fournitures associées sera passée au pays. Le fabricant des vaccins et fournitures associées demeurera néanmoins responsable de toute imperfection signalée.

Cofinancement du pays

Conformément à la politique de GAVI sur le cofinancement, le pays a accepté de verser la quote-part requise pour cofinancer les doses de vaccin, tel qu'indiqué à l'annexe B. Le point 14 de l'annexe B récapitule le budget et la quantité de fournitures qui sera achetée avec les fonds du pays au cours de la période correspondante. Le montant total du cofinancement correspond au coût des vaccins et du matériel de sécurité des injections (uniquement applicable aux pays à revenu intermédiaire et ne bénéficiant plus du soutien de GAVI), et aux frais de transport.

Les pays peuvent choisir de cofinancer les vaccins par le biais de la Division des approvisionnements de l'UNICEF ou du Fonds renouvelable de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), ou encore décider de se procurer eux-mêmes les vaccins conformément à leurs propres procédures, à l'exception du vaccin antipneumococcique qui doit être acheté par l'entremise de l'UNICEF.



Si l'achat des fournitures cofinancées est réalisé par le biais de l'UNICEF ou de l'OPS, le paiement sera effectué directement à l'UNICEF ou à l'OPS (selon le cas), ainsi que prévu dans le protocole d'accord sur les services d'achat conclu entre l'UNICEF ou l'OPS (selon le cas) et le pays. Aucun versement ne sera fait à GAVI Alliance. Veuillez rester en contact avec l'UNICEF ou l'OPS (selon le cas) afin de connaître la disponibilité du(des) vaccin(s) correspondant(s) et de préparer le calendrier des livraisons.

Le montant total cofinancement indiqué au point 14 de l'annexe B n'inclut pas les coûts et les frais de l'organisme d'approvisionnement concerné, comme les frais administratifs et la marge de protection.

Des informations sur ces coûts supplémentaires seront fournies par l'organisme d'approvisionnement concerné dans le cadre du devis qui sera demandé par le pays. L'UNICEF ou l'OPS transmettra à GAVI les informations sur le statut des achats de fournitures cofinancées. Conformément à la politique de GAVI sur le cofinancement (<http://www.gavialliance.org/about/governance/programme-policies/co-financing/>), la quote-part de cofinancement est payable chaque année à l'UNICEF ou à l'OPS.

Si l'achat des fournitures cofinancées est réalisé par le gouvernement, conformément à ses propres procédures d'achat, et non par le biais de la Division des approvisionnements de l'UNICEF ou du Fonds renouvelable de l'OPS, le gouvernement présentera à GAVI des pièces justifiant qu'il a acheté sa part cofinancée de vaccins et de fournitures associées, par exemple des ordres d'achat, des factures et des reçus. GAVI encourage vivement les pays qui se procurent eux-mêmes leurs fournitures cofinancées (par exemple, les seringues autobloquantes et les réceptacles de sécurité pour seringues et aiguilles usages) à veiller à ce que celles-ci figurent sur la liste de produits préselectionnés de l'OMS ou, pour les réceptacles de sécurité, qu'ils aient obtenu un certificat de qualité délivré par une autorité nationale compétente.

Le soutien de GAVI ne sera fourni que si le pays respecte les conditions suivantes :

Transparence et responsabilité financière : respect de toutes les exigences en matière de transparence et de responsabilité financière, conformément à la politique de GAVI en matière de transparence et de responsabilité, et aux obligations souscrites dans l'aide-mémoire conclu entre GAVI et le pays.

Etats financiers et audits externes : respect des exigences de GAVI relatives aux états financiers et audits externes.

Clauses et conditions du soutien : respect des clauses et conditions du soutien de GAVI (présentées à l'annexe D).

Cofinancement du pays : GAVI doit recevoir la preuve du versement par le pays de sa quote-part, des factures ou des reçus d'expédition par exemple, si l'organisme d'approvisionnement du vaccin faisant l'objet d'un cofinancement au cours de l'année civile précédente n'est pas l'UNICEF ou l'OPS.

Suivi et rapports de situation annuels : l'utilisation par le pays du soutien financier pour l'introduction de nouveaux vaccins avec le(s) vaccin(s) spécifié(s) à l'annexe B est soumise à un suivi très strict des résultats. GAVI Alliance utilise les systèmes nationaux de suivi-



évaluation des résultats ainsi que d'autres données, notamment les estimations OMS-UNICEF de la couverture vaccinale. Dans le cadre de ce processus, les autorités nationales seront invitées à contrôler le nombre d'enfants vaccinés et le versement des fonds pour cofinancer les vaccins, et devront établir des rapports sur ces activités.

Le pays fera le point sur les progrès accomplis et le soutien nécessaire pour l'année suivante dans son rapport de situation annuel. Ce rapport précisera le nombre d'enfants de moins d'un an ayant reçu les trois doses du vaccin DTC et les trois doses du vaccin pentavalent, sur la base des rapports mensuels des districts examinés par le CCIA (Comité de coordination interagences pour la vaccination), tel que transmis à l'OMS et l'UNICEF dans le rapport conjoint annuel de notification des activités de vaccination. Le RSA rendra également compte de la manière dont le pays honore ses engagements de cofinancement, énoncés dans la présente. Le RSA approuvé par le CCIA sera envoyé au Secrétariat de GAVI au plus tard le 15 mai de chaque année. La poursuite du financement au-delà des sommes approuvées dans la présente est subordonnée à la réception d'un rapport de situation annuel satisfaisant et à la disponibilité des fonds.

HAITI VACCINE SUPPORT
SOUTIEN AU VACCIN POUR HAITI

This Decision Letter sets out the Programme Terms of a Programme.

Cette lettre de décision décrit les conditions d'un programme.

1. Country: Haiti <i>Pays :</i>					
2. Grant Number: 1215-HTI-04a-X <i>Numéro d'allocation :</i>					
3. Date of Decision Letter: 1 <i>Date de la lettre de décision :</i>					
4. Date of the Partnership Framework Agreement: Not applicable <i>Date de l'Accord Cadre de Partenariat : non applicable</i>					
5. Programme Title: NVS <i>Titre du Programme : Nouveaux vaccins</i>					
6. Vaccine type: Pentavalent <i>Type de vaccin : Pentavalent</i>					
7. Requested product presentation and formulation of vaccine: DTP-HepB-Hib, 1 dose(s) per vial, LIQUID <i>Présentation requise du produit et formulation du vaccin : DTP-HepB-Hib, 1 dose(s) per vial, LIQUID</i>					
8. Programme Duration¹: 2012 -2015 <i>Durée du programme : 2012-2015</i>					
9. Programme Budget (indicative) (subject to the terms of the Partnership Framework Agreement): <i>Budget du programme (indicatif) (sous réserve des conditions de l'Accord Cadre de Partenariat):</i>					
	2012	2013	2014	2015	Total ²
Programme Budget (US\$) <i>Budget du programme (US\$)</i>	US\$2,220,744 ³	US\$ 2,048,500	US\$0	US\$2,738,500	US\$7,007,744
10. Vaccine Introduction Grant: Already disbursed <i>Allocation d'introduction du vaccin: Déjà décaissé</i>					

¹ This is the entire duration of the programme. *Ceci est la durée entière du programme.*

² This is the total amount endorsed by GAVI for the entire duration of the programme. This should be equal to the total of all sums in the table. *Ceci est le montant total approuvé par GAVI pour la durée entière du programme. Celui-ci doit être équivalent au total de toutes les sommes comprises dans ce tableau.*

³ This is the consolidated amount for all previous years. *Ceci est le montant consolidé pour toutes les années précédentes.*

11. Indicative Annual Amounts (subject to the terms of the Partnership Framework Agreement):⁴ The Annual Amount for 2013 has been amended.

Montants annuels indicatifs (sous réserve des conditions de l'Accord Cadre de Partenariat): Le montant annuel pour 2013 a été amendé.

Type of supplies to be purchased with GAVI funds in each year <i>Type de fournitures qui seront achetées avec les fonds de GAVI chaque année</i>	2012	2013	2014
Number of Pentavalent vaccines doses <i>Nombre de doses de vaccins Pentavalent</i>		730,300	0
Number of AD syringes <i>Nombre de seringues autobloquantes</i>		828,500	0
Number of re-constitution syringes <i>Nombre de seringues de reconstitution</i>			
Number of safety boxes <i>Nombre de réceptacles de sécurité</i>		9,200	
Annual Amounts (US\$) <i>Montants annuels (\$US)</i>	US\$2,220,744 ⁵	US\$ 2,048,500	US\$0

12. Procurement agency: PAHO. The Country shall release its Co-Financing Payments each year to PAHO.

Organisme d'achat : OPS. Le pays versera chaque année sa quote-part de cofinancement à l'OPS.

13. Self-procurement: Not applicable.

Auto-provisionnement: Non applicable

14. Co-financing obligations: Reference code: 1215-HTI-04a-X-C. According to the Co-Financing Policy, the Country falls within the Low Income group. The following table summarises the Co-Financing Payment(s) and quantity of supply that will be procured with such funds in the relevant year.

*Obligations de cofinancement : Code de référence : 1215-HTI-04a-X-C . En vertu de la politique de cofinancement, le pays fait partie du groupe . Le tableau suivant résume le(s) versement(s) de cofinancement et la quantité des fournitures qui seront achetées avec ces fonds chaque année. *Veuillez noter que le montant de cofinancement concernant l'année 2013 devra être payé en 2014.*

Type of supplies to be purchased with Country funds in each year <i>Type de fournitures qui seront achetées chaque année avec les fonds du pays</i>	2013
Number of vaccine doses <i>Nombre de doses de vaccins</i>	59,700
Number of AD syringes <i>Nombre de seringues autobloquantes</i>	
Number of re-constitution syringes <i>Nombre de seringues de reconstitution</i>	
Number of safety boxes <i>Nombre de réceptacles de sécurité</i>	
Value of vaccine doses (US\$) <i>Prix des doses de vaccins(\$US)</i>	US\$ 150,556
Total Co-Financing Payments (US\$) (including freight) <i>Versement total du cofinancement (\$US) (incluant les frais de transport)</i>	US\$158,000

⁴ This is the amount that GAVI has approved. Please amend the indicative Annual Amounts from previous years if that changes subsequently. *Ceci est le montant approuvé par GAVI. Prière de modifier les montants annuels indicatifs des années précédentes si cela change ultérieurement*

⁵ This is the consolidated amount for all previously approved years. *Ceci est le montant consolidé pour toutes les années approuvées précédentes.*

15. Additional documents to be delivered for future disbursements: The Country shall deliver the following documents by the specified due dates as part of the conditions to the approval and disbursements of the future Annual Amounts.

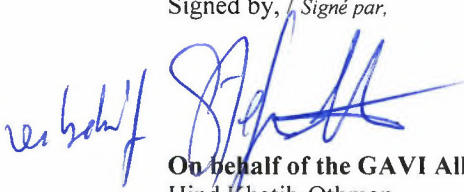
Documents devant être présenté pour des décaissements futurs:

Reports, documents and other deliverables <i>Rapports, documents et autres</i>	Due dates <i>Date limite de réception</i>
Rapport annuel de situation 2013	15 Mai 2014

16. Other conditions: Not applicable

Autres conditions: Non applicable

Signed by, / Signé par,



On behalf of the GAVI Alliance / Au nom de GAVI Alliance

Hind Khatib-Othman

Managing Director, Country Programmes

Directrice des programmes GAVI

20 March 2014

Annexe C

Type of report: Annual Progress Report
Country: Haiti
Reporting period: 2011
Date reviewed: March 2013

1. Background Information

Surviving Infants (2011): JRF: 279,581.

DTP3 coverage (2011):

- JRF Official Country Estimate: 85%
- WHO/UNICEF Estimate: 59%

Table 1. NVS and INS Support

NVS and INS support	Approval Period
DTP-HepB-Hib (1 dose par vial, liquid)	2013-2015
INS	2004-2006

Table 2. Cash Support

Cash support	Approval Period
ISS 1	2001-2003
ISS2	2012-2014
VIG	2012

2. Composition and Functioning of Inter-agency Coordinating Committee (ICC) / Health Sector Coordinating Committee (HSCC)

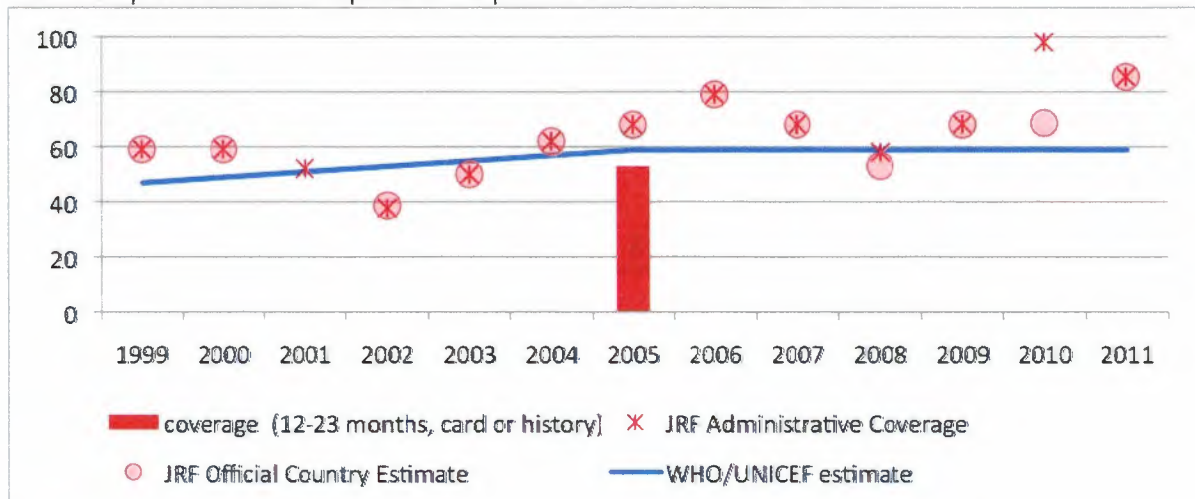
The APR is signed (Oct 2012) by Ministers of Health and Finance and by four of the 16 ICC members, including WHO/UNICEF in Sept 2012. None of the minutes from the ICC meetings provided approve the submission of the GAVI APR.

The ICC meetings are well attended and minutes are comprehensive. Two meetings were convened in 2011 and three in 2012; minutes are provided for each meeting. Keys issues discussed/emerging in each of the meetings were:

- Meeting held on 3 March 2011, with 23 participants. Discussion focused upon poor performance in 2010 and measures to improve performance.
- ICC meeting 10 May 2011, with 28 participants. The cMYP (2011-2015) was presented, along with a proposal to GAVI for NVS support and a national plan for MR.
- ICC meeting 17 Jan 2012. Meeting focused on Introduction plan for Penta and response to GAVI application in respect of the three conditions imposed as a pre-requisite for NVS approval, MR and Polio SIA's, vaccine donations from Brazil and gas supply. Conditions comprised: Cold chain strengthening, assured co-financing and corrections to financial data and alignment with cMYP.
- Meeting 12 March 2012. Meeting focused on status of routine and SIA programs and plans to strengthen the cold chain.
- Meeting August 2012. The GAVI HSS application was in preparation at this time and the status of preparations for the introduction was discussed. The minutes are not signed.

3. Program Management

The WHO pre-assessment reports DPT3 performance as indicated below.



Penta coverage in 2013 is projected to increase from 80% in 2011 to 85% in 2013. This increase is attributed to the creation of RED activities in all communes rather than the 36 targeted in 2011.

There is a 26% discrepancy between the WHO/UNICEF estimated coverage and Official/Admin/JRF estimates. No coverage survey is reported since 2005. There is an urgent need to validate estimates and conduct a new survey. This issue has not been discussed in any of the 2011/2012 ICC meetings. An EMMUS survey was scheduled in mid 2012.

There is no discussion of data quality, DQS activity, or other in the APR. The country should clarify the status of the DQS.

4. Gender and Equity Analysis

Sex disaggregated data has not been reported for the last three years, but based upon the EMMUS survey of 2005/2006, no barriers to access are registered.

The APR reports that sex disaggregation of routine data is likely to complicate health worker programs and survey data will be used to monitor this issue. EMMUS surveys are programmed for every four years and the next is scheduled for mid 2012.

RED strategies were adopted in 25% of communes in 2011, and will be extended to 10% communes by 2013.

5. Immunisation Services Support (ISS)

The APR estimates that an ISS reward of US\$ 249,500 is due. This is calculated erroneously by using the baseline target figure rather than the previously highest achievement. Although Haiti is eligible for ISS rewards in 2011, fewer children were vaccinated in 2011, so no rewards are applicable. Additionally, due to the huge gap (26% points) between the reported figures and the WHO/UNICEF estimate, the country is not eligible for this reward. No ISS disbursements have occurred since 2003.

6. New and under-utilised Vaccines Support (NVS)

2011 performance:

Not applicable. Pentavalent vaccine was only introduced in Haiti in 2012.

2013 vaccine request:

Haiti has been approved for Pentavalent support starting in 2012. Penta was introduced in a phased manner starting in October 2012. No stock outs are reported.

There are no comments on coverage and stock levels since the vaccine was only introduced in late 2012. Modest coverage increases (10% over 3 years) are projected through 2015. 5% wastage rates are projected since a single dose presentation is requested. There is no discussion of PIE in the APR and the VIG of US\$ 100,000 was not expended in 2012.

The absence of recent DQS/MICS data and 26% difference between WHO/UNICEF estimated coverage and JRF figures makes it difficult to comment on the country capacity to achieve targets. The introduction of RED in all communes and general trend of improvement suggests that targets can be achieved. JRF and APR surviving infant data are consistent.

An EVM was apparently conducted in April 2011, but the report is not attached. The APR includes a situational assessment but it dates from early 2012.

As reported in early 2012, two new cold rooms are scheduled to be installed at the central store (PROMESS), two distribution trucks were purchased but not transferred to EPI, the Ministry is planning to create a budgetary line item for gas distribution, plans for decentralisation of the supply chain are being considered, and 170 solar refrigerators (battery-less) are being installed. Some technical issues have been encountered. Temperature monitoring is planned, incinerators are scheduled to be repaired and 96 new units procured. An update on this status is required.

Initiatives to improve waste management practices are underway.

7. Vaccine Co-financing and Financial Sustainability and Financial Management

Haiti is in the Fragile Low income group as of 2012; it was in the low-income group in 2011.

CDC has committed to meeting co-financing obligations for NVS and a letter to this effect was reviewed and accepted by the IRC approving NVS.

The cMYP projected a budgetary need of US\$ 11.7 million in 2011, of which only part was committed. Total expenditures were limited to US\$ 3 million, however, for several reasons indicated in the APR. Funds from PAPEV were not disbursed pending a project evaluation, recurrent costs were lower than projected since vaccine stock residues from 2010 were used and vaccines were borrowed from other countries rather than procured by UNICEF. In addition, funds from Brazil did not materialise until 2012 and per diem expenditures were less than budgeted.

Capital costs for cold chain equipment were substantially higher than projected. Planned vehicle procurement did not occur. The budget for rehabilitation of the cold chain exceeds US\$ 19m. Funds do not appear to be secured for this activity.

Projections for 2012 indicate a gap of more than 50% in secured funds. Unsecured funds are required for vaccine procurement, logistics support and SIA's.

UNICEF and WHO manage most funding hence no audit has been performed.

Financial sustainability appears extremely fragile.

8. Injection Safety Support (INS) and Adverse Events Following Immunization Systems

Not applicable. The status of INS activity is, however, reported in the APR. This includes plans for incinerator repair and procurement.

There is no reference in the APR to AEFI.

9. Health Systems Strengthening (HSS)

Not applicable. However, HSS support in the amount of US\$ 3.3 million is approved.

10. Civil Society Organization Type A/Type B (CSO)

Not applicable.

11. Summary of 2011 APR Review

The introduction of Penta is recent (late 2012) so historic NVS performance is not available.

ISS performance has decreased by more than 20,000 infants in 2011. This may well be attributed to impact of the 2010 devastating earthquake, but is not reported in the APR. An EMMUS survey was scheduled for 2012 and results should add clarity to the data discrepancies.

The ICC is functional and meetings well attended. Key issues are addressed and partner support is strong. There is lack of clarity as to whether the APR has been endorsed by the ICC.

Two cold chain rehabilitation plans prepared in 2011 are provided, which elaborate in detail the needs in terms of CC equipment, transport, training etc and includes a budget for 2012. An updated plan covering specific needs for 2013 is not available and implementation progress of the 2012 plan is not indicated.

12. IRC Review Recommendations

- **ISS**

Although Haiti is eligible for ISS rewards in 2011, fewer children were vaccinated in 2011 so no rewards are due. Additionally, there is more than a 10 percentage point difference between country administrative coverage for DTP3 and WHO/UNICEF estimates for DTP3, as reported in JRF.

- **NVS**

DTP-HepB-Hib (1 dose per vial, liquid)

Approve 2013 NVS support based on country request target, subject to satisfactory clarifications detailed in Section 13.

13. Clarification Required with Approved Funding

Short-term clarifications

- **NVS**

(a) Programmatic clarifications:

1. Submit the results of the EMMUS survey, which was scheduled in mid 2012.
2. Submit the report of the most recent EVM Assessment.
3. Provide the updated cold chain rehabilitation plan, indicating progress in 2012 and targets for 2013.
4. Submit the ICC minutes that endorse the submission.

14. Request Re-submission of APR HSS Section (if applicable)

N/A

15. Other issues

Note to the GAVI Secretariat

- ❖ Financial Sustainability is of concern to the IRC. The GAVI secretariat should perhaps consider waiving the co-financing requirement.
- ❖ Haiti is approved for PCV13, Rota and HSS support. There are strong arguments, given the fragile financial situation, to assess the portfolio of the Haiti program as an integrated support program rather than specific windows.
- ❖ The IRC recommends that the GAVI Secretariat stress the importance of timely APR submissions.

Clauses et conditions du soutien de GAVI

Les pays signent et acceptent les clauses et conditions suivantes de GAVI Alliance dans les formulaires de demande de soutien. Ces clauses et conditions pourront aussi être incluses dans un accord d'allocation conclu entre GAVI et le pays :

FINANCEMENT UTILISÉ UNIQUEMENT POUR DES PROGRAMMES APPROUVÉS

Le pays présentant la demande (« le pays ») confirme que tous les fonds débloqués par GAVI Alliance au titre de la présente demande seront alloués et utilisés dans le seul but de mettre en œuvre le(s) programme(s) décrit(s) dans la demande de soutien du pays. Toute modification substantielle du/des programme(s) approuvé(s) doit être révisée et approuvée au préalable par GAVI Alliance. Toutes les décisions de financement inhérentes à cette demande sont du ressort du Conseil d'administration de GAVI Alliance et subordonnées aux procédures du CEI et à la disponibilité des fonds.

MODIFICATION DE LA PRÉSENTE PROPOSITION

Le pays avertira GAVI Alliance par le biais de son rapport de situation annuel s'il souhaite proposer des changements à la description du/des programme(s) dans la présente demande de soutien. L'Alliance documentera toute modification qu'elle aura approuvée et la proposition du pays sera modifiée.

REMBOURSEMENT DES FONDS

Le pays accepte de rembourser à GAVI Alliance tous les fonds qui ne sont pas utilisés pour le(s) programme(s) décrit(s) dans la présente demande. Le remboursement s'effectuera en dollars des Etats-Unis, à moins que GAVI Alliance n'en décide autrement, dans les soixante (60) jours après réception par le pays de la demande de remboursement de GAVI. Les fonds remboursés seront versés sur le(s) compte(s) désigné(s) par GAVI Alliance.

SUSPENSION / RÉSILIATION

L'Alliance peut suspendre tout ou partie de ses financements au pays si elle a des raisons de soupçonner que les fonds ont été utilisés dans un autre but que pour les programmes décrits dans la présente demande ou toute modification de cette demande approuvée par GAVI. L'Alliance se réserve le droit de mettre fin à son soutien au pays pour les programmes décrits dans la présente demande si des malversations de fonds sont confirmées.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le pays confirme que les fonds alloués par GAVI Alliance ne seront en aucun cas offerts par lui à des tiers, et qu'il ne cherchera pas non plus à tirer des présents, des paiements ou des avantages directement ou indirectement en rapport avec cette demande qui pourraient être considérés comme une pratique illégale ou une prévarication.

CONTRÔLE DES COMPTES ET ARCHIVES

Le pays réalisera des vérifications annuelles des comptes et les transmettra à GAVI Alliance, conformément aux conditions précisées. L'Alliance se réserve le droit de se livrer par elle-même, ou au travers d'un agent, à des contrôles des comptes ou des évaluations de la gestion financière afin d'assurer l'obligation de rendre compte des fonds décaissés au pays.

Le pays tiendra des livres comptables précis justifiant l'utilisation des fonds de GAVI Alliance. Le pays conservera ses archives comptables conformément aux normes comptables approuvées par son gouvernement pendant au moins trois ans après la date du dernier décaissement de fonds de GAVI Alliance. En cas de litige sur une éventuelle malversation des fonds, le pays conservera ces dossiers jusqu'à ce que les résultats de l'audit

soient définitifs. Le pays accepte de ne pas faire valoir ses privilèges documentaires à l'encontre de GAVI Alliance en rapport avec tout contrôle des comptes.

CONFIRMATION DE LA VALIDITÉ JURIDIQUE

Le pays et les signataires pour le gouvernement confirment que la présente demande de soutien est exacte et correcte et représente un engagement juridiquement contraignant pour le pays, en vertu de ses lois, à mettre en œuvre les programmes décrits dans la présente demande.

CONFIRMATION DU RESPECT DE LA POLITIQUE DE GAVI ALLIANCE SUR LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

Le pays confirme avoir pris connaissance de la politique de GAVI Alliance sur la transparence et la responsabilité et qu'il en respectera les obligations.

ARBITRAGE

Tout litige entre le pays et GAVI Alliance occasionné par la présente demande, ou en rapport avec celle-ci, qui n'aura pas été réglé à l'amiable dans un délai raisonnable, sera soumis à un arbitrage à la demande de GAVI Alliance ou du pays. L'arbitrage sera conduit conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission pour le droit commercial international (CNUDCI) en vigueur. Les parties acceptent d'être liées par la sanction arbitrale, comme règlement final de ce différend. Le lieu de l'arbitrage sera Genève (Suisse). La langue de l'arbitrage sera l'anglais.

Pour tout litige portant sur un montant inférieur ou égal à 100 000 US\$, un arbitre sera désigné par GAVI Alliance. Pour tout litige portant sur un montant supérieur à 100 000 US\$, trois arbitres seront nommés, comme suit : GAVI Alliance et le pays désigneront chacun un arbitre et les deux arbitres ainsi nommés désigneront conjointement un troisième arbitre qui présidera.

L'Alliance ne pourra être tenue pour responsable auprès du pays de toute réclamation ou perte en rapport avec les programmes décrits dans la présente demande, y compris et sans limitation, toute perte financière, conflit de responsabilités, tout dommage matériel, corporel ou décès. Le pays est seul responsable de tous les aspects de la gestion et de la mise en œuvre des programmes décrits dans la présente demande.

UTILISATION DE COMPTES BANCAIRES COMMERCIAUX

Il incombe au gouvernement du pays éligible de vérifier, avec toute la diligence requise, l'adéquation des banques commerciales utilisées pour gérer le soutien en espèces de GAVI, notamment le RSS, le SSV, l'appui aux OSC et les allocations pour l'introduction des vaccins. Le représentant soussigné du gouvernement confirme que ce dernier assumera l'entière responsabilité du remplacement du soutien en espèces de GAVI qui serait perdu en raison d'une faillite de la banque, de fraude ou tout autre événement imprévu.

ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

Haïti a reçu un Accord Cadre de Partenariat le 23 mai 2013. A ce jour, nous n'avons pas reçu la signature du Ministère de la Santé et du Ministère des Finances sur l'Accord Cadre de Partenariat. Veuillez noter que GAVI Alliance ne décaissera plus les tranches suivantes de fonds RSS tant que l'Accord Cadre de Partenariat ne sera pas signé entre GAVI Alliance et Haïti.

